



Michelin

Des miettes sur les salaires

En fin d'année, Michelin a convoqué les organisations syndicales à un semblant de négociation sur le temps de travail et les salaires.

⇒ Sur le temps de travail

Cela a tourné vers les types d'horaires qu'il y a dans l'entreprise, mais rien sur une réduction du temps de travail, jusqu'à ce que la CGT lance le débat sur les 32 h sans perte de salaire pour que tout le monde puisse avoir du travail et une vie familiale avec un repos samedi et dimanche car selon la direction, les EFS, les 4/8, les 5/8 sont des horaires contraignants, de même la direction refuse de négocier une réduction du temps de travail pour les cadres.

Toujours aucune avancée pour le jour de solidarité, il faudra encore cette année que ce soit les salariés qui se payent cette journée avec un jour de plus de travail. Michelin a les moyens de payer cette journée.

⇒ Sur les salaires

On n'a pas discuté des revendications des salariés. Les organisations syndicales ont beau porter les demandes des salariés, la direction les écoute et c'est tout. Elle ne veut discuter que de sa proposition avec un semblant de négociation avec des suspensions de séances ... pour arriver à un résultat identique à celui de l'an dernier.

⇒ Pour 2017 :

- Point mensuel : 8,156 €
 - Panier de nuit : 10,35 €
- Mini garantis.

Coefficient	Taux Effectif Garanti
150	9.88
155	9.90
160	9.93
165	9.95
170	9.98
175	10.01
180	10.03
185	10.06
190	10.09
195	10.12
205	10.63
215	11.15
230	11.93
240	12.45

AUGMENTATIONS 2017

	Agents		Collabs		Cadres	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Augm Générale	1 %	1 %	0	0	0	0
Augm IND en moy	1,1	1,2	2,1	2,2	2,9	3
Prim Anc	0,4	0,4	0,5	0,5		
Cours d'année	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Total	2,7	2,8	2,9	3	3,3	3,4

Pour la première fois, Michelin reconnaît qu'il a des salariés qui ont de très bas salaires. La direction instaure une prime de 350 € pour le personnel concerné touchant moins de 23 000 €. 200 salariés sur l'ensemble de la France sont concernés. Faites le compte, cela ne représente qu'une goutte d'eau dans les finances de l'entreprise !

Cette prime dérisoire ne sera versée qu'au mois de juillet à condition qu'il y ait une signature de cet accord médiocre.

La CGT ne signera pas cet accord et continue de réclamer : des augmentations générales pour tous, pas de différence de traitement entre catégories socio-professionnelles, une augmentation plus importante des salaires permettant de rattraper la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis plusieurs années.

Si l'on veut que le contenu des réunions change, il va falloir se mobiliser pour gagner de réelles augmentations de salaires : + 450 €,

- Gagner une réelle réduction de temps de travail allant vers 32 h,
- Embauche des jeunes en CDI,
- Investissement dans l'outil industriel et développement de nouvelles productions.

La CGT vous souhaite à vous ainsi qu'à vos proches, une très bonne année et une bonne santé.